

**Protocole relatif aux transactions au comptant et à la manipulation d’argent dans les lieux de travail pendant la pandémie de la Covid-19**

|  |  |
| --- | --- |
| **Protocole de manipulation d’argent** | Lignes directrices de Centraide de la Région du centre du Nouveau-Brunswick relatives aux transactions au comptant pendant la pandémie de la Covid-19 |
| **But du protocole** | Le présent protocole contient les mesures de prévention que nous recommandons aux capitaines d’équipe, démarcheurs et employés de prendre pendant la pandémie de la Covid-19. |
| **À qui s’applique ce protocole** | Ce protocole s’applique à tous les employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui manipulent de l’argent dans le cadre des activités de Centraide qui exigent la collecte d’argent comptant. Les coprésidents de campagne doivent assumer la responsabilité de la mise en œuvre de ces procédures. |
| **Avis de non-responsabilité** | Ce protocole a été préparé par Centraide de la Région du centre du Nouveau-Brunswick (CRCNB) en fonction des recommandations de l’Organisation mondiale de la santé (OMS) et d’experts-conseils de l’extérieur ainsi que de l’expérience de l’organisation elle-même. CRCNB n’est pas responsable des résultats de la mise en œuvre du protocole et ne garantit aucunement l’efficacité de son contenu pour prévenir ou réduire les infections au CORONAVIRUS (COVID-19) parmi ses employés. L’autorisation à utiliser ce contenu est exclusive et se limite à la consultation. Aucune personne ni entité ne pourra être autorisée à utiliser ce contenu, en totalité ou en partie, à des fins de publicité ou de promotion, dans aucun document ou média, pour aucun produit ou service ni aucune entreprise. |
| **I. Mesures de prévention pour les transactions au comptant** | |
| 1 | Il faut décourager les échanges d’argent comptant dans la mesure du possible et privilégier le paiement sans contact (par l’intermédiaire de CanaDon ou d’un autre site Web suggéré par Centraide).  1.1 Si l’utilisation d’argent comptant est la SEULE option, toutes les politiques relatives à la manipulation d’argent demeureront en place durant la pandémie de la COVID-19. |
| 2 | Tous les employés doivent en tout temps porter les EPI conçus pour la lutte contre la COVID (c.-à-d. gants et masque). |
| 2.1 | Il faut maintenir une séparation d’au moins 2 mètres (6 pieds) entre les personnes; sinon, il faut installer une barrière lorsque les contacts étroits entre personnes sont inévitables. Pour ce faire, vous pouvez placer une table entre vous-même et le lieu, le bocal ou le bac de collecte de dons afin de pouvoir le surveiller à distance et en toute sécurité. |
| 3 | Tout employé qui manipule de l’argent comptant doit toujours porter des gants et se laver ou désinfecter les mains chaque fois qu’il manipule de l’argent (même s’il porte des gants). Il faut désinfecter le comptoir fréquemment. |
| 4 | Un régime de nettoyage complet doit être en place pour les lieux où se déroulent les interactions entre personnes afin d’assurer que ceux-ci ne sont pas contaminés par le virus de la COVID-19. |
| 4.1 | Il faut augmenter la fréquence des activités de nettoyage et de désinfection de toutes les surfaces avec lesquelles les personnes sont en contact direct et constant (p. ex., chaises, pupitres, portes, etc.). |
| **Protocole relatif aux transactions au comptant pendant la pandémie de la Covid-19** | |
| **I. Mesures de prévention pour les transactions au comptant** | |
| 4.2 | Il faut augmenter la fréquence des activités de nettoyage et de désinfection de tout le matériel utilisé par les gens, comme les moniteurs, claviers, souris, etc. |
| 4.3 | Il est possible aussi de laisser les billets et la monnaie dans un lieu sûr pendant deux jours pour réduire les risques lors de la manipulation de l’argent. Il faut quand même porter des gants et un masque à toutes les étapes de manipulation. |

Veuillez également consulter ces documents de Travail Sécuritaire NB :

[Lignes directrices à l’intention des lieux de travail pendant la pandémie de la Covid-19](https://www.travailsecuritairenb.ca/media/60997/sadapter-a-la-nouvelle-normalite.pdf)

[S’adapter à la nouvelle normalité – Affiche pour les lieux de travail](https://www.travailsecuritairenb.ca/media/61125/sadapter-a-la-nouvelle-normalite-affiche.pdf)

[Contrôle pour la Covid-19 – Affiche pour les lieux de travail](https://www.travailsecuritairenb.ca/media/61043/avis-contr%C3%B4le-pour-la-covid-19.pdf)